

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce premier jour de mars 2023 (01/03/2023) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Lucie Geoffrion Éric Beauchamp Émilie Doucet
Gaétan Beauchesne

Est absente :
 Marlène Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse.
Mme Nathalie Laroche, directrice générale adjointe, est aussi présente.

Résolution 2023-03-033 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 février 2023.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2023.
5. Présentation des comptes.
6. Demande d'augmentation de salaire de la part de Michel Lapointe.
7. FQM Assurances – Renouvellement assurance municipalité & camping.
8. ADMQ – Formation en salle « Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels » pour Nathalie Laroche.
9. ADMQ – Formation en ligne « La préparation et la rédaction de documents municipaux » pour Nathalie Laroche.
10. Offre de service – Formation Acomba pour employés accueil au camping.
11. Congrès annuel de l'ADMQ du 14 au 16 juin 2023.
12. Demande de commandite de l'OTJ de Saint-Roch-de-Mékinac.
13. Arlavi – Demande d'amélioration du chemin Lac Vlimeux.
14. SPA - Renouvellement de l'entente de service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
15. Mois de l'arbre et des forêts 2023.
16. Demande résolution d'appui MRC amie des enfants.
17. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment.
18. Avis de motion du règlement 025-2023 modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.
19. Dépôt de projet du règlement 025-2023 modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.
20. Adoption du règlement 006-UR-2023 – Démolition d'immeubles.
21. Adoption du règlement 007-UR-2023 relatif à l'émission des permis et certificat.
22. Adoption du règlement 008-UR-2023 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004.
23. Adoption du 2^{ième} projet du règlement 009-UR-2023 modifiant le règlement zonage numéro 2015-07-003.
24. Demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP.

25. Akifer – Offre de service étude hydrogéologique préliminaire pour de la recherche en eau.
26. Montant alloué pour bottes et/ou souliers de travail.
27. Varia -
28. Période des questions.
29. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-034 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 février 2023

Il est proposé par Émilie Doucet et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 mars 2023 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-035 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2023

Il est proposé par Lucie Geoffrion et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2023 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-036 Présentation des comptes à payer

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du mois de février 2023 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Émilie Doucet et il est résolu à l'unanimité des conseillers que des comptes au montant 73 294.80 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Nathalie Laroche, directrice générale adjointe de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 73 294.80 \$ en date du 01 mars 2023.

Nathalie Laroche
Directrice générale adjointe.

Résolution 2023-03-037 Demande d'augmentation de salaire de la part de Michel Lapointe

ATTENDU QUE Michel Lapointe considère que selon ses tâches et ses responsabilités le salaire n'est pas représentatif;

ATTENDU QUE son ancienneté au sein de la municipalité totalise 10 années de service;

ATTENDU QUE Michel Lapointe doit être disponible pour répondre aux urgences en tout temps.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Le taux horaire de Michel Lapointe sera de 30\$/heure.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-038 FQM Assurances – Renouvellement assurance municipalité et camping

Il est proposé par Lucie Geoffrion et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Accepter le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité et du camping de FQM Assurances au coût de 29 464.88 \$

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-039 ADMQ – Formation en salle pour Nathalie Laroche « Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels »

Il est proposé par Éric Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers et résolu ce qui suit :

- Autoriser Nathalie Laroche à suivre la formation en salle « Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels »;
- Autoriser le paiement pour les frais d'inscription au coût 385\$;
- Autoriser le remboursement des frais de déplacement et les repas.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-040 ADMQ – Formation en ligne « La préparation et la rédaction de documents municipaux » pour Nathalie Laroche

Il est proposé par Émilie Doucet et il est résolu à l'unanimité des conseillers et résolu ce qui suit :

- Autoriser Nathalie Laroche à suivre la formation en ligne « La préparation et la rédaction de documents municipaux »;
- Autoriser le paiement pour les frais d'inscription au coût 399\$.

Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-041 Offre de service – Formation Acomba pour employés accueil du camping

ATTENDU l'offre de service du Cégep Shawinigan, formation aux entreprises concernant une formation Acomba;

ATTENDU QUE cette formation est dans le but d'améliorer les connaissances des préposés à l'accueil du camping;

ATTENDU QUE cette formation se déroulera dans nos bureaux;

ATTENDU QUE cette offre de service est au coût de 110 \$ de l'heure plus les frais de déplacement.

Il est proposé par Éric Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter cette offre de service qui sera payée à même le compte du camping.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-042 Congrès annuel de l'ADMQ au 14 au 16 juin 2023

Il est proposé par Lucie Geoffrion et il est résolu à l'unanimité des conseillers et résolu ce qui suit :

- Autoriser Nathalie Laroche, directrice générale adjointe, à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2023;
- Autoriser le paiement pour les frais d'inscription au coût 566 \$;
- Autoriser le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement ainsi que les repas.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-043 Demande de commandite de l'OTJ de Saint-Roch-de-Mékinac

ATTENDU la demande de commandite de l'OTJ de Saint-Roch-de-Mékinac pour un évènement qui a eu lieu le 18 février dernier.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Autoriser une commandite de 300 \$.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-044 Arlavi – Demande d'amélioration du chemin
Lac Vlimeux

Il est proposé par Gaétan Beauchesne et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Autoriser une aide financière de 1 500 \$ à Arlavi Inc. pour l'entretien et la réparation du chemin du Lac Vlimeux.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-045 SPA- renouvellement entente de service 1^{er}
janvier au 31 décembre 2023

Il est proposé par Émilie Doucet et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Autoriser le paiement de 2 000\$ pour le renouvellement de l'entente de service avec la SPA Mauricie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-045-A Mois de l'arbre et des forêts 2023

Il est proposé par Éric Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Autoriser Michel Lapointe, employé aux travaux publics de la municipalité, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2023 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-046 Demande résolution d'appui MRC amie des
enfants

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Émilie Doucet et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *MRC amie des enfants* (MAE) ;
- De confirmer que madame la conseillère Émilie Doucet soit le porteur du dossier *MAE pour la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac*;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-047 Rapport de l'inspecteur en environnement et
bâtiment

Il est proposé par Gaétan Beauchesne et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de février 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Avis de motion, règlement numéro 025-2023, modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.

AVIS DE MOTION présentée par **Gaétan Beauchesne**, conseiller au siège numéro six (6), concernant la présentation à une prochaine séance du règlement numéro 025-2023, règlement modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.

Dépôt du projet modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.

Gaétan Beauchesne, conseiller au siège numéro six (6), fait la présentation du projet du règlement numéro 025-2023, règlement modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.

Résolution 2023-03-048 Adoption du règlement 006-UR-2023 – Démolition d'immeubles

Il est proposé par Émilie Doucet et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Adopter le règlement d'urbanisme numéro 006-UR-2023 – Règlement démolition d'immeubles.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-049 Adoption du règlement 007-UR-2023 relatif à l'émission des permis et certificat

Il est proposé par Éric Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Adopter le règlement d'urbanisme numéro 007-UR-2023 relatif à l'émission des permis et certificats.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-050 Adoption du règlement 008-UR-2023 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004

Il est proposé par Émilie Doucet et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Adopter le règlement d'urbanisme numéro 008-UR-2023 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2015-07-004.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-051 Adoption du 2^{ième} projet du règlement 009-UR-2023 modifiant le règlement zonage numéro 2015-07-003

Il est proposé par Lucie Geoffrion et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Adopter le 2^{ième} projet du règlement d'urbanisme numéro 009-UR-2023 modifiant le règlement zonage numéro 2015-07-003.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-052 Demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Beauchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que Sylvie Genois, directrice générale et greffière trésorière, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-053 Akifer – Offre de service étude hydrogéologique préliminaire pour de la recherche d'eau

ATTENDU l'offre de service PR23-103 de la compagnie Akifer pour la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire dans le but d'augmenter l'approvisionnement en eau souterraine de la municipalité.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Accepter cette offre de service au coût de 5 000\$ taxes en sus.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-03-054 Montant allouée pour bottes et/ou souliers de travail

Il est proposé par Éric Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Un montant de 250\$ (taxes incluses) sera alloué par année pour l'achat de bottes et/ou souliers de travail;
- Tout montant supérieur à 250 \$ (taxes incluses) sera payé par le travailleur.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucie Geoffrion et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la levée de l'assemblée. Il est 19 heures 30.

Rita Dufresne
Mairesse

Nathalie Laroche
Directrice générale adjointe

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».